

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	46 (1917)
Heft:	18
Artikel:	À propos d'éducation patriotique [suite et fin]
Autor:	Dévaud, E.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1038929

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Terminons par une remarque essentielle.

Il faut, à tout prix, mieux habituer nos élèves à la lecture et à l'intelligence de la carte. Dans ce but, chaque maître et chaque élève du cours supérieur seront munis de la carte de la région aux 25 millièmes et s'en serviront constamment dans les promenades du cours supérieur qui auront pour but l'étude de la géographie de la contrée, des éléments des sciences naturelles en rapport avec la production du sol dans les trois règnes.

De cette façon chaque élève un peu intelligent sera mis à même de poursuivre plus tard son instruction au moyen de ses lectures personnelles, parce que son intelligence aura été suffisamment ouverte aux phénomènes physiques, chimiques et géographiques combinés et étudiés d'une façon parallèle et comparative.

Cette étude sera, en un mot, pour chaque élève, vraiment instructive et féconde et il s'y passionnera parce qu'il en touchera du doigt les avantages.

F.-J. OBERSON.



A propos d'Education patriotique

(Suite et fin.)

L'indispensable paire d'ailes.

Le citoyen est redevable de ce qu'il est à son père et à sa patrie, avons-nous dit. Il s'acquitte de sa dette en remplissant son devoir à l'égard de ses contemporains et de ses descendants, en dirigeant ses efforts vers le bien et le progrès de son pays. Mais ces motifs sont trop abstraits pour obliger l'individu, dans telle circonstance concrète, au sacrifice de soi, de ses intérêts immédiats, de ses affections, au profit d'un avenir problématique dont il ne jouira pas et de générations futures qui ne lui importent guère. L'accomplissement du devoir concret, qu'il soit personnel ou social, ne s'opère que sous l'emprise du devoir, et celui-ci n'apparaît comme indiscutable que sous l'autorité absolue et reconnue de Dieu. Sans la conviction et la pratique religieuses, le progrès patriotique ne se conçoit donc pas. Et c'est pourquoi notre amour

du pays nous porte à exiger une éducation nationale à base religieuse¹.

L'éducation civique requiert la victoire sur l'or, la soif de domination et l'égoïsme ; or, ces tendances, ces « concupiscences », n'ont été vaincues, de par l'expérience, que par la culture religieuse. La religion seule a réussi, par l'autorité du commandement de Dieu, par l'obligation pour chacun d'accomplir son salut personnel, par l'efficacité des secours surnaturels, par la doctrine de l'amour d'autrui, à fonder dans les individus les vertus qu'exige la vie civique. Les chrétiens qui suivent la maxime du Maître : « Rendez à César ce qui est à César » ressentent l'obligation d'obéir au gouvernement civil, d'accorder à la patrie le meilleur de leur personnalité ; mais ils savent qu'ils doivent en certains cas résister à la pression du pouvoir sur les consciences ; or c'est un acte civique méritoire de s'opposer, quand il y a lieu, à la poussée de l'opinion, à la tyrannie des gouvernants. La vie patriotique étant une question de conscience est donc une question de morale et de religion.

On cite bien la parole de l'Evangile : « Mon royaume n'est pas de ce monde » ; mais Fœrster a excellemment répondu quelque part : » Cette parole ne signifie pas que le royaume de ce monde doit être laissé à Beelzebuth ; elle signifie que ce monde ne peut être organisé qu'avec l'aide que le royaume de l'autre monde lui prête. On peut dire de la religion : J'agis dans ce monde, quoique n'étant pas de ce monde.

« Comme mon Père m'a aimé, moi aussi je vous ai aimés... Ceci est mon commandement que vous vous aimiez les uns les autres, comme je vous ai aimés. Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis... » Ces paroles sont le suprême testament du Christ. Elles ne s'adressent pas à l'homme abstrait, d'une irréelle absence de toute

¹ Un perspicace analyste de l'histoire contemporaine, Georges Goyau, a publié dans la *Revue des Deux-Mondes* de suggestifs articles sur les rapports intimes et le parallélisme frappant entre la laïcisation scolaire et la crise antipatriotique, en France. On les trouvera réunis en deux volumes sous le titre *L'Ecole d'aujourd'hui* (Perrin, Paris). Tous ceux que préoccupent chez nous la question de l'éducation nationale feraient bien de les lire, le second surtout. Telle que conçoivent cette éducation plusieurs de ceux qui la prônent, il pourrait en résulter des conséquences contraires à ce qu'on en attend. Les mesures illibérales attentatoires à l'éducation religieuse ont été suivies en France, avec la fixité d'une loi sociale, d'une recrudescence d'antipatriotisme. Puissent les historiens futurs n'avoir pas à vérifier ce phénomène chez nous !

passion et de toute faiblesse, mû par la seule dialectique des raisonnements, que supposent volontiers les manuels civiques, mais au monde déformé par le péché d'origine, par les lamentables fautes et d'autrefois et d'aujourd'hui, ravagé par la cupidité, la violence, l'orgueil, l'envie, l'égoïsme, l'impureté, — troubles dans les idées, troubles dans les mœurs. Les hommes se sont efforcés, sous l'impérieuse emprise du commandement du Sauveur et de l'obligation du salut personnel, de s'aimer entre eux, dans la mesure d'un possible où la libre, mais débile volonté doit être singulièrement aidée de la grâce pour obtenir quelque oubli de soi et quelque dévouement. Commandement nouveau, que les païens n'ont pas été capables de réaliser, quoique toutes les raisons de nos manuels civiques leur aient été parfaitement connues et enseignées. Il leur manquait précisément la force, la vertu de la Surnature et des Sacrements, car un tel amour n'est pas « naturel », si nécessaire qu'il soit pour que la société ne devienne pas « un coupe-gorge et un mauvais lieu ».

Or, les cours de M. Calonder n'auront quelque efficacité rédemptrice que pour autant qu'ils pourront appuyer leurs injonctions, grâce aux convictions chrétiennes de leurs auditeurs, sur l'autorité de Celui qui seul a pu prescrire impérativement à tous, sous peine de vie ou de mort éternelle : « Ceci est mon commandement que vous vous aimiez les uns les autres », et « comme je vous ai aimés », c'est-à-dire jusqu'à « perdre sa vie » pour ses frères, sinon en mourant pour eux, du moins en vivant en fonction d'eux, dans la famille, la corporation, la cité, la patrie.

Il importe donc que l'instruction et la formation religieuses puissent être données par qui de droit, sans préjudice d'ailleurs de l'article 27 de la Constitution fédérale, aux écoliers de tous les degrés de l'école primaire.

De plus, la jeunesse devrait entendre, à notre avis, quelque part, à l'école, ou hors de l'école, dans les associations juvéniles, à côté du cours d'instruction civique des cours complémentaires, un cours solide, fondamental, de morale personnelle et de morale sociale, fondé sur la religion du Christ et la doctrine de l'Eglise, donné par le clergé local ou sous sa surveillance et responsabilité. Ce cours initierait le jeune homme aux obligations et aux vertus sans lesquelles le patriotisme ne demeure qu'un « civisme » extérieur, au lieu d'atteindre, pour la vie, le tréfonds de la conscience et de provoquer les définitives résolutions.

Je renverrai ceux qui s'étonneront d'une telle exigence à la fameuse page où Taine, — qui, n'étant pas des nôtres,

jugeait le christianisme du dehors, mais non sans pénétration, — analysa la valeur sociale, donc nationale aussi, du christianisme. Aujourd’hui, comme autrefois, déclarait-il, « il opère de façon à substituer à l’amour de soi l’amour des autres », ce qui est sans doute l’essentielle condition d’un patriotisme agissant, et seul il y réussit. Il est « la grande paire d’ailes indispensable pour soulever l’homme au-dessus de lui-même, au-dessus de la vie rampante et des horizons bornés, pour le conduire, à travers la patience, la résignation et l’espérance, jusqu’à la sérénité, pour l’emporter par delà la tempérance, la pureté et la bonté, jusqu’au dévouement et au sacrifice. Toujours et partout, depuis dix-huit cents ans, sitôt que ces ailes défaillent ou qu’on les casse, les moeurs publiques ou privées se dégradent... » Or, nous voulons éléver la jeune génération au-dessus d’elle-même, au-dessus de l’égoïsme rampant ou des intérêts bornés, jusqu’au dévouement à la patrie et peut-être jusqu’aux douloureux sacrifices. Nous sommes donc en droit d’exiger la liberté d’attacher aux faibles épaules de nos enfants et de notre jeunesse la grande paire d’ailes indispensable.

E. DÉVAUD.



Billet de l’instituteur

Doit-on faire l’aumône aux enfants ? Oui, diront les personnes au cœur douillet qui s’attendrissent d’émotion à la vue d’un veston en guenilles ou d’un pantalon loqueteux. Non, répondront carrément les gens réfléchis.

Il n’est, certes, pas beaucoup de spectacles plus attristants que celui d’un petit mendiant au corps chétif, aux traits tirés qui, d’une voix larmoyante, implore la charité. Qu’il mérite aide et compassion, nul ne le contestera. Mais, en toutes circonstances, il faut savoir mesurer les conséquences de ses actes et, avant d’appliquer un remède, s’assurer qu’il n’aggravera pas le mal. Examinez ce jeune miséreux qui accoste les passants ou va de porte en porte débiter son invariable boniment. Constatez l’usage qu’il va faire des petits sous qu’il reçoit. Neuf fois sur dix, vous verrez qu’ils seront mal employés. Après avoirarpenté les rues en quête de « bonnes poires » à exploiter, ou après avoir achevé sa tournée de village en village, le petit mendiant s’en ira probablement tout droit chez le pâtissier ou le marchand de tabac et là, il dépensera une bonne partie du produit de son « travail ».